

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mai 2014

2014 DASCO 1006 G Création par le préfet de la Région d'Ile-de-France, préfet de Paris, de deux nouveaux établissements publics locaux d'enseignement.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 421-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose de demander la création par le préfet de la Région d'Ile-de-France, préfet de Paris, de deux nouveaux établissements publics locaux d'enseignement ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Département de Paris, collectivité de rattachement, demande la création par le préfet de la Région d'Ile-de-France, préfet de Paris, de deux nouveaux établissements publics locaux d'enseignement : le collège de 24 divisions dans la ZAC PARIS-NORD-EST, boulevard Macdonald (19^e) et le collège de 16 divisions avec SEGPA de 4 divisions dans la ZAC SAUSSURE/BATIGNOLLES (17^e).